CHAUNY - TERGNIER - LA FERE
Communauté d'Agglomération

+ de 6 ans

FICHE DE FREQUENTATION
VACANCES DE JUILLET
ALSH DE : CHARMES

ALSH 2022

NOM et Prénom de l'Enfant : …… Date de Naissance : …….. Age : ……

NOM et Prénom du Responsable légal : …… Téléphone : ……..

INSCRIPTION A LA SEMAINE OBLIGATOIRE (!!!place limitée)

	Semaine **AVEC** repas (1)	Semaine **SANS** repas	ACCUEIL ECHELONNE (2)			
			De 8h00 à 9h00	De 8h30 à 9h00	De 17h00 à 17h30	De 17h00 à 18h00
Lundi 11 Juillet						
Mardi 12 Juillet						
Mercredi 13 Juilet						
Jeudi 14 Juillet			**FERIE**			
Vendredi 15 Juillet						
Lundi 18 Juillet						
Mardi 19 Juillet						
Mercredi 20 Juillet						
Jeudi 21 Juillet						
Vendredi 22 Juillet						
Lundi 25 Juillet						
Mardi 26 Juillet						
Mercredi 27 Juillet						
Jeudi 28 Juillet						
Vendredi 29 Juillet						

Le :
Signature :
(Suivie de la mention "lu et approuvé")

1 - **Repas** : Lors des vacances de Juillet et Août, si les enfants déjeunent sur place, les repas sont fournis par la société de restauration A.P.I .Les parents devront s'acquitter du prix du repas à la semaine.

2 - **Accueil échelonné** : L'utilisation des ces tranches horaires est facturée.

Cochez la case correspondante :

/__/ Bénéficiaire Aide aux Temps Libres de la CAF
N° Allocataire : /__/__/__/__/__/__/__/
/__/ Bénéficiaire des Bons vancances MSA
/__/ Non Bénéficiaire d'aide

RESERVER A L'ADMINISTRATON
Quotient Familial : /__/__/__/

IMPORTANT !!!

☞Toute semaine commencée est due dans sa totalité !!! L'annulation de la semaine devra être signifiée obligatoirement à la Direction par écrit sur la fiche modificative au plus tard le jeudi de la semaine précédente avant 9h30.

☞Toute absence au cours de la semaine sera facturée sauf sur présentation d'un certificat médical.

☞En cas d'utilisation du Service de Bus, pensez à modifier la fiche de ramassage correspondante .